



Procès-verbal

**CONSEIL COMMUNAL
YVORNE**

**COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 29 octobre 2018
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Christian BERNASCONI**

M. le Président Christian BERNASCONI, ouvre la 14^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité. Sont salués également, M. Francis Müller, Huissier, M. Fabien Cathélaz, Secrétaire municipal, Mme Josette LUTHI boursière ainsi que la Secrétaire.

1) Appel

L'appel fait constater la présence de 26 Conseillers, 8 excusé, et 1 absent. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le PRESIDENT Christian BERNASCONI félicite M. Sébastien TURRIAN pour la naissance de son petit Quentin.

2) Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, il est accepté tel que présenté.

3) Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2018

Mme Suzanne WAGNER, dans l'intervention de M. le Syndic CHOLLET, fais remarquer en page 4, deuxième paragraphe, qu'il faut lire : CHF 200'000 et non CH 20'000.-.

Mme Suzanne WAGNER, dans l'intervention de M. le Municipal MINOD en page 7, fait remarquer qu'il faut lire « du jour au lendemain ».

M. Jean-Daniel MARET signale qu'en page 3, le permis de construire ce n'est pas 1% de la valeur mais 1 ‰.

M. Stéphane VERDON, en page 4, cinquième paragraphe, la question demeure ouverte pour 2020 et non 2019.

Il n'y a plus de remarques, le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

4) Election d'un membre à la commission des finances

M. Jean-Daniel MARET, pour le PLR, propose M. Jacques CUTTELOD, élu tacitement, selon l'article 12 du règlement communal d'Yvorne. Il est remercié et applaudi par l'assemblée.

Dès lors, la commission des finances est composée de MM. Frédéric DELADOEY, Jean-Louis CROT, Stéphane VERDON, Charles-Henri KOHLI et Jacques CUTTELOD.

5) Rapport sur le préavis municipal N° 4-2018 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. Charles-Henri KOHLI donne lecture du rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité comme suit :

Le Conseil communal d'Yvorne

- *Vu le préavis municipal N° 4/2018 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2019*
- *Oui le rapport de la commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

D é c i d e

1. *D'accepter l'Arrêté d'imposition pour 2019 selon le projet annexé au préavis N° 4-2018*
2. *De charger la Municipalité de transmettre cet Arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019*

6) Communications du bureau

Le Président M. Christian BERNASCONI rappelle que :

- Les prochaines séances de Conseil se dérouleront les jeudis 22 novembre et 13 décembre
- Il reste encore des places pour les fenêtres de l'Avent
- Les prochaines manifestations sont consultables sur le site Internet du Cartel et de la commune

7) Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communication

8) Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Daniel MARET rappelle la naissance du petit Quentin, fils de notre Conseiller Sébastien TURRIAN.
- Mme Claire GLAUSER souhaite savoir ce qu'il en est de la zone d'ébattement pour chiens.

M. Michel WEIBEL répond que la Municipalité s'est penchée sur ce dossier, mais qu'il leur est apparu impensable à réaliser car trop onéreux. Dès que la commune aura un peu d'argent à consacrer au sujet, il sera remis à l'ordre du jour.

- M. Nicolas DERVEY souhaite savoir où en est l'épisode des malversations des comptes de début d'année. Où en est l'enquête ?

M. Edouard CHOLLET répond que la Municipalité n'a aucun retour de la part du Ministère Public à ce sujet.

- Lors de la dernière séance, le sujet de la Step a été évoqué et M. Maxime ISOZ souhaite connaître la position de la commune d'Ollon, ainsi que le futur de ce projet.

M. Eric MINOD répond que pour l'heure actuelle, il en est au même stade. La Municipalité en question n'a pas encore donné sa réponse définitive. Elle nous sert en otage pour d'autres problèmes dans leur commune mais on ose espérer qu'ils feront le bon choix. Une nouvelle échéance leur a été donnée à la fin du mois pour qu'elle se prononce, mais ormis ceci, la commune d'Yvorne est partie dans l'avancement du projet de cette step régionale. Une commission va être formée pour fixer les nouveaux statuts de cette société. L'idée est qu'elle soit en fonction pour 2022 si possible.

M. Jean-Louis CROT demande quelle est l'échéance exacte ?

M. Eric MINOD précise que l'échéance est fixée à fin octobre, soit dans 2 jours.

Il n'y a plus de question, M. le Président Christian BERNASCONI remercie l'assemblée pour le message et clôt la séance à 20h20.

Le Président :

Christian BERNASCONI

La Secrétaire :

Véronique Deladoey